



Droit de réponse aux mensonges et calomnies de Monsieur CASTANER, Ministre de l'Intérieur

Monsieur le [Ministre de l'Intérieur a été interviewé par France Bleue Lorraine sur les agissements du Médecin Inspecteur Régional](#) (MIR), le docteur FREY.

Il n'aura même pas fallu 1 minutes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour s'empêtrer dans ses propres mensonges. Nous allons donc commenter les propos de Monsieur CASTANER que nous écrivons en « **violet** » pour éviter toute confusion.

VIGI. « *n'est pas un syndicat de policiers* ». Soit Monsieur Ministre ne sait pas lire, soit il est de mauvaise foi, nos statuts sont déposés et le Ministère de l'Intérieur en a une copie. Pour rappel nous existons depuis 1883 et sommes le plus ancien syndicat de policiers.

« *C'est un groupe extrêmement minoritaire qui ne fait que quelques centaines de voix dans les élections* ». Donc nous avons notre réponse à notre interrogation précédente : le Ministre sait lire ! Mais il est de mauvaise foi car seuls les syndicats de police ayant plus de de 2 ans d'existence peuvent déposer des listes aux élections professionnelles. De plus nous sommes extrêmement minoritaire car Monsieur le CASTANER a fermé les yeux sur la fraude massive lors du dernier scrutin au sein du Ministère de l'Intérieur. Plusieurs recours en annulation ont été déposés, dont le nôtre.

« *Quand le dossier a été connu ce professionnel a été immédiatement suspendu* ». [Un rappel des faits et non des fantasmes de Monsieur CASTANER](#). Nous avons saisi personnellement Monsieur CASTANER le 24 octobre 2018, notre délégué Est l'a saisi le 17 novembre 2018, le 28 novembre 2018 nous avons une réponse où il est indiqué que Monsieur CASTANER « a pris connaissance de vos observations avec attention » et qu'il a saisi « Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale (DGPN), aux fins d'un examen approprié. » Début janvier 2019 le DGPN envoie notre secrétaire général en conseil de discipline pour avoir manqué à son devoir de réserve en dénonçant les agissements de ce médecin. Le scandale éclate dans la presse le 7 février 2019 car 9 collègues ont déposé plainte contre le MIR FREY pour agressions sexuelles.

A priori, pour Monsieur CASTANER, IMMEDIATEMENT veut dire presque 3 mois après avoir eu connaissance des faits et uniquement sous la pression judiciaire et médiatique. D'ailleurs, le conseil de discipline de notre secrétaire général a été maintenu le 20 février sur ce point, car pour l'administration le MIR FREY est présumé innocent et il n'y a pas lieu de suspendre la procédure le temps du jugement pénal !!!

« C'est de la diffamation » : ton péremptoire de Monsieur CASTANER, mais sans aucun fondement, nous attendons sa plainte avec impatience. A moins que pour lui diffamation veuille dire critiquer la Vérité officielle du régime.

« C'est honteux car ça jette l'opprobre sur l'ensemble de nos forces de sécurité ». Non Monsieur CASTANER vous n'êtes pas l'ensemble des forces de sécurité et c'est vous qui jetez la honte et l'opprobre sur nos collègues, car vous ne savez pas vous montrer digne de la fonction que vous occupez. C'est vous qui nous faite honte d'avoir laissé nos collègues en souffrance pour protéger la hiérarchie policière.

« Dire n'importe quoi peut amener un journaliste à poser des questions fausses et infondées ». Sauf dans si nous sommes en dictature aucune question ne peut être fausse ou infondée. Par contre les réponses elles peuvent être fausses, comme c'est le cas de celles de Monsieur CASTANER ici.

Pour plus de clarté le journaliste va poser une question simple : « donc vous ne saviez pas ? ». Deux réponses possibles : OUI ou NON. Réponse de Monsieur CASTANER **« Pour être honnête je ne connais pas l'ensemble des procédures »**. Quand on commence une phrase par « pour être honnête », on ne peut qu'être méfiant car cela sous-entend que d'habitude ce n'est pas le cas. On est d'accord un Ministre ne peut pas connaître toutes les procédures en cours, mais celle-là SI, nous avons le courrier du 28 novembre 2018 l'attestant.

« Il a été relevé de ses fonctions sans même que ça remonte jusqu'au Ministre ». Confirmation de l'inaction de Monsieur CASTANER sur ce dossier, qui n'ont donc rien fait de son propre aveu pour protéger nos collègues en souffrance. Bien qu'il soit au courant du dossier, ce n'est pas lui qui a demandé la suspension.

A priori la loi sur les fakes news ne s'applique pas au Ministre de l'Intérieur. Il faut dire que si on dépose plainte ce sera devant la Haute Cour de Justice de la République, celle que Monsieur MACRON a promis de supprimer... mais on n'est jamais trop prudent ça va attendre ; comme les casiers judiciaires vierges pour nos élus.

Si Monsieur CASTANER a assez de courage nous lui proposons un débat devant la presse pour confronter nos points de vu, pour que tout le monde puisse constater qui ment et qui veut réellement prendre des mesures pour mettre fin aux souffrances de nos collègues. Nous avons des propositions pour éviter que la liste des 28 suicides depuis qu'il est Ministre l'Intérieur ne continue de s'allonger.

En conclusion les policiers voient défiler des Ministre de l'Intérieur tout au long de leur carrière, mais durant leur passage nous aimerions qu'ils fassent tous leurs ces paroles de Cicéron :

« Le maître doit faire honneur à sa maison, et non la maison au maître »